

Budokan de Deuil-la-Barre
15 rue du château,
95170 Deuil-la-Barre
06.98.90.18.04
Budokandeuiljudo@gmail.com



PRATIQUES ALTERNATIVES DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE

Avertissement : toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans les « fiches de recommandations sanitaires et générales de reprise de l'activité sportive » figurant en introduction de ce guide. Ces fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES LES ACTIVITÉS ALTERNATIVES PROPOSÉES :

La FFJDA a défini 4 niveaux de protocole de reprise progressive d'activité dont la mobilisation dépend des directives de l'Etat, et communiquera, en temps réel, à chaque structure affiliée, selon les territoires. Les activités alternatives proposées du 2 juin au 22 juin correspondent au protocole de niveau 4 qui se compose des activités suivantes :

- Activités spécifiques Judo, Ju-Jitsu, Taïso sans partenaires ou adversaire et cycles d'habiletés techniques, motrices et physiques pratiquées seules

LES PUBLICS CONCERNÉS :

- Concernant les publics enfants (allant des catégories éveil judo (4-5 ans) jusqu'à benjamins (-12 ans) : une pratique respectant une distance d'au moins 2 mètres entre chaque participant, à tout moment de l'activité.
- Concernant les publics adolescents et adultes (+ de 12 ans) : une aire de pratique de 9 m² par pratiquant, dans le respect de la distanciation constante d'au moins 2 mètres entre chaque participant, à tout moment de l'activité.

LES LIEUX DE PRATIQUE ENVISAGÉS :

- Le protocole 4 de très haute vigilance prévoit une pratique en intérieur (Dojos, Gymnases) comme en extérieur (aires de jeux, stades...) et strictement individuelle.

LES AMÉNAGEMENTS IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE :

Application du protocole fédéral de Niveau 4 et respect des consignes suivantes :

- Arrivée du pratiquant en tenue (pas de vestiaires) muni de gourde, chaussures de sport et judogi ou tenue de sport
- Organisation des circulations respectant les distances de sécurité
- Délimitation d'un espace personnel de pratique
- Limitation du nombre de pratiquants à 10 personnes, encadrant compris
- Désinfection du matériel pédagogique avant et après utilisation

Mise à jour 3 juin 2020

La pratique des disciplines associées à la FFJDA :

- Le Jujitsu respectera le protocole sanitaire fédéral de la FFJDA.
- Le Kendo, le Chanbara, le Jodo et le Nagi Nata sont des types d'escrime japonaise et suivront les protocoles sanitaires de la Fédération Française d'Escrime (FFE).
- Le Kyudo, tir à l'arc japonais, respectera les protocoles sanitaires de la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA).
- Le Sumo respectera les protocoles sanitaires de la Fédération de Lutte (FFL).
- Le Iaido, art de dégainer le sabre, est une activité individuelle dont la pratique est compatible avec le respect des principes de distanciation physique (2 mètres au moins entre chaque pratiquant à tout moment de l'activité) et des gestes barrières.

LE RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ PAR ÉTAPES PAR LA FÉDÉRATION :

La fédération propose des scénarii de reprise de ses activités, selon un principe de progressivité, par étapes et à ce stade, sans précision de chronologie. Ces scénarii pourront être soumis à l'autorisation préalable des autorités locales en fonction de l'évolution des consignes sanitaires définies par le Gouvernement.

Pour rappel :

Etape 1 - (11 mai au 2 juin - protocole niveau 4) :

- Pratique en extérieur et travaille seul sur une surface de 4 m² pour les enfants et 9 m² pour les adultes

Etape 2 - (à partir du 2 juin) :

- Pratique en salle et en extérieur, travail seul sur une surface de 4 m² minimum pour les moins de 12 ans et 9 m² pour les plus de 12 ans

Etape 3 - (à partir du 23 juin) :

- Pratique en salle à deux : - Sur une surface de 8 m² par couple pour les moins de 12 ans - Pratique libre sans masque ni distanciation physique mais avec encadrants pourvus de masques et sans public. - Sur une surface de 16 m² par couple pour les plus de 12 ans - Pratique uniquement en travail debout pourvus de masques.

Etape 4 - (à partir du 13 juillet) :

- Pratique en salle par groupes de 2 à 4 sur une surface de 16 m² pour les moins de 12 ans et de 20 m² pour les plus de 12 ans.

Etape 5 - (à partir du 3 aout) :

- Pratique en salle par groupes de 2 à 8 sur une surface de 25 m² pour les moins de 12 ans et de 36 m² pour les plus de 12 ans.

Etape 6 (à partir du 24 aout) :

- Pratique de l'activité libre en club avec respect du protocole sanitaire en vigueur. Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : <https://www.ffjudo.com/déconfinement-les-bonnes-pratiques/documents-sanitaires>
Adresse électronique de suivi des demandes et de conseil aux clubs : questions.reprisejudo@ffjudo.com

Après avoir lu ce document de la ffjda nous avons fixé quelques règles qui seront valables jusqu'au 13 juillet :

- 1) L'accueil se fera à l'extérieur et l'accès au dojo sera interdit aux parents et autres accompagnateurs,
- 2) Arriver en kimono l'accès aux vestiaires nous étant interdit,
- 3) Chaque judoka devra se laver les mains et les pieds avant de monter sur le tatami
- 4) Les enfants de moins de 12 ans devront respecter une distanciation de 4 m² et 9 m², pour les adultes, puis 16 m² par couple. Les 16 m² seront délimités au sol,
- 5) Chaque judoka aura un seul et unique partenaire,
- 6) Seule la pratique debout sera autorisée,
- 7) Le professeur devra porter un masque,
- 8) Le tatami sera nettoyé et désinfecté entre chaque séance,
- 9) Les enfants ne pouvant pas monter sur le tatami car trop nombreux seront accompagner en extérieur

NOM :

Prénom :

Responsable légale si mineur :

J'atteste avoir lu et accepté les règles de ce document et m'engage à les respecter.

Signature :